



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

REÇU LE
29 AOÛT 2016
CS Uh.

Dossier suivi par : F. PARDON
Téléphone : 05 45 35 30 00
Courriel : f.pardon@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie de GARAT
133, rue du Docteur Jean Bouillaud
16 410 GARAT

N/Réf : 2016 – 116 FP/CG

Objet : Projet de révision du POS en
Plan Local d'Urbanisme, commune de GARAT (16).

Châteaubernard, le 25 août 2016

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 22 juin 2016, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour étude et avis, le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune de **GARAT** est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées « Beurre Charentes-Poitou », « Cognac Fins Bois » et « Pineau des Charentes » ainsi que dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau du Poitou-Charentes », « Jambon de Bayonne », « Porc du Limousin » et « Veau du Limousin » et des IGP viticoles « Atlantique », « Charentais ».

Les productions sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine sont très anecdotiques sur le territoire communal. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables identifie dans ses orientations la préservation de l'identité rurale en maintenant les grands équilibres paysagers. Le développement de l'urbanisation est prévu en densification de l'existant. Le soutien à l'activité agricole communale est assuré par la préservation de toute forme d'urbanisation des terres agricoles et la possibilité pour les exploitants agricoles de développer leur activité et de se diversifier.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'égard de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

Copie : DDT 16